



PREFET DES COTES D'ARMOR

Préfecture

Saint-Brieuc, le 18 août 2017

Direction des libertés publiques

Bureau des élections de l'accueil et de  
l'administration générale

Affaire suivie par :  
Jean-Christophe Amory  
Tél : 02.96.62.44.02  
Fax : 02.96.62.44.25  
jean-christophe.amory@cotes-  
darmor.gouv.fr

Madame,

Par courrier du 29 juin 2017, vous sollicitez le maintien du classement en catégorie 1 de l'office de tourisme communautaire de Lannion-Trégor Communauté, conformément à la circulaire du 1<sup>er</sup> février 2017 du directeur général des entreprises relative aux effets de la réforme territoriale (loi NOTRe) sur le classement des offices de tourisme.

Suite à l'instruction de votre demande par la DIRECCTE et son avis favorable (copie ci-jointe), je vous informe du maintien du classement en catégorie 1 de l'office de tourisme communautaire de Lannion-Trégor Communauté, jusqu'à la date d'échéance initiale du classement, c'est-à-dire le 14 décembre 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur des libertés publiques



Philippe BUGUELLOU

Mme Gwenaëlle DELCROIX  
Référénte qualité de l'office  
de tourisme LTC  
2, quai d'Aiguillon  
22300 LANNION

Copie à :

Mme la sous-préfète de Lannion  
M. le président de Lannion Trégor Commmunauté  
M. le directeur de la DIRECCTE